

Contexte et enjeux

La question des déchets, et notamment leur évitement, est un défi majeur pour le secteur culturel, en termes économique, écologique et de mode de production. De nombreuses solutions existent pour réduire cet impact : **réflexion sur les achats, écoconception, réemploi - réparation - réutilisation, mutualisation des outils et équipements, etc.** C'est pourquoi la DRAC Provence-Alpes-Côte d'Azur et la Région Sud, initient "Zéro déchet culturel", un programme d'intégration de l'économie circulaire aux activités culturelles, piloté par Arsud.

Suite à une enquête des pratiques menées en 2024 puis une série de concertations organisées en 2025, la DRAC Provence-Alpes-Côte d'Azur et la Région Sud souhaitent soutenir l'expérimentation de nouveaux modes de production culturelle et proposent le **Défi Zéro Déchet Culturel**, un accompagnement innovant pour aider les professionnels de la culture à **repenser leurs pratiques, à modifier leurs usages et à modéliser des solutions durables et répliquables.**

Cet **Appel à Manifestation d'Intérêt** vise à identifier des **équipes artistiques, structures culturelles et entrepreneurs** qui peuvent s'engager dans une démarche de réduction des quantités de déchets.

Objectifs de l'Appel à Manifestation d'Intérêt

- Repérer et valoriser des projets innovants de réduction des déchets.
- Soutenir les acteurs dans leur projet grâce à un accompagnement construit sur-mesure avec des experts et/ou un apport financier.
- Créer une communauté d'acteurs engagés pour inspirer et essaimer des solutions efficaces.

Public cible

- Les acteurs culturels des filières spectacle vivant, arts visuels, audiovisuel, cinéma, mode et design, musées.
- Les acteurs qui souhaitent s'engager dans une démarche structurante Zéro Déchet.
- Les acteurs portant un projet opérationnel de réduction des déchets, dans une logique de transformation du parcours de production, d'accélération et/ou de transition forte.

Critères d'éligibilité

- Avoir son siège social en région Provence-Alpes-Côte d'Azur.
- Avoir son activité principale dans le secteur culturel.
- Avoir déjà engagé une démarche écologique.
- Avoir au moins 1 an d'activité.

Arsud

L'outil des Arts et du Spectacle
de la Région Sud et de la Drac
Provence-Alpes-Côte d'Azur

Appel à Manifestation d'Intérêt

Défi Zéro Déchet Culturel

Calendrier

15 septembre 2026 : Date limite de candidature

30 septembre 2026 : Sélection des projets et orientation vers
le programme 1 ou 2, selon la maturité des projets.

Programme 1

« Bâtir une feuille de route »

Pour qui ?

Les acteurs souhaitant s'engager
dans une démarche Zéro Déchet.

Pourquoi ?

Structurer une feuille de route pour
réduire les déchets liés aux projets.

Comment ?

Accompagnement individuel
(sensibilisation, autodiagnostic ou
diagnostic avec un consultant).

Quand ?

7 octobre - 31 décembre 2026

Accompagnements individuels
et collectifs des projets.

Programme 2

« Laboratoire d'accélération »

Pour qui ?

Les acteurs portant un projet
opérationnel de réduction des déchets
et souhaitant accélérer l'élaboration
et la mise en oeuvre de ce projet.

Pourquoi ?

Consolider et optimiser des projets pour les
rendre opérationnels, impactants et durables.

Comment ?

1^{ère} phase : incubation

Séances de travail collectives et
individuelles avec un pool d'experts
en ingénierie de projet.

2^{ème} phase : prototypage

Soutien financier pour les projets
sélectionnés en phase de prototypage
(jusqu'à 10 000 euros).

Quand ?

1^{ère} phase : incubation

15 octobre 2026 : Période
d'accompagnement des projets
autour d'une équipe d'experts.
11 décembre 2026 : Sélection des projets
qui seront soutenus financièrement.

2^{ème} phase : prototypage

Courant 2027 : Prototypage, temps de
valorisation des projets soutenus auprès
de partenaires potentiels et de LaboPros.
Fin 2027 : Evaluation et partage d'expérience.

Attendus des projets

Les projets éligibles devront :

- Intégrer les principes de l'économie circulaire et de l'écoconception.
- Réduire concrètement le volume de déchets produits et/ou la consommation de matières premières.
- Favoriser la coopération et la mutualisation entre acteurs.
- Privilégier le réemploi, la réparation ou la réutilisation des objets et matériaux.
- Proposer une action réaliste et concrète dont la mise en œuvre s'étale sur 6 mois à 3 ans.
- Être répliquables pour inspirer d'autres acteurs du territoire.

Candidature

Les candidats sont invités à manifester leur intérêt en remplissant le dossier de candidature en annexe (1 seul dossier par structure) qui comprend :

- Présentation de la structure (contact et identification de la structure, texte de présentation et état d'avancement des réflexions en matière de «zéro déchet»).
- Présentation du projet (description du projet concerné, moyens mobilisés, partenaires du projet, motivations pour rejoindre le Défi Zéro Déchet Culturel).
- Diagnostic (identification des principaux flux de déchets liés au projet, pistes d'actions envisagées ou expérimentées, budget prévisionnel, potentialité de répliquabilité).
- Choix du programme (1 ou 2)

Modalités de candidature

La candidature peut être déposée par une structure seule ou un regroupement de structures, au nom de la structure porteuse.

Les dossiers doivent être envoyés avant le **15 septembre 2026** par email à :

- developpement@arsud-regionsud.com
- Objet : « AMI – Défi Zéro Déchet Culturel – [Nom de la structure porteuse] »

Modalités de candidature (suite)

Pièces à joindre :

- La grille de candidature (format PDF ou Word) qui précise s'il y a des documents annexes.
- Le diagnostic initial ainsi que le budget prévisionnel peuvent faire l'objet de documents annexes.
- Le contact de la personne chargée de piloter le projet (nom, email, téléphone).
- Les documents administratifs attestant de l'existence légale de la structure (statuts en vigueur, extrait Kbis ou extrait d'immatriculation de moins de 3 mois), un numéro SIRET, le dernier rapport d'activité avec comptes approuvés ou bilan comptable du dernier exercice clos.

Des pièces justificatives pourront être demandées en complément aux candidats de cet AMI. Le dossier de candidature devra comporter l'ensemble des informations demandées et pièces mentionnées ci-dessus. Tout dossier incomplet pourra être déclaré irrecevable.

Contacts et informations

Arsud assure la gestion et la coordination du présent AMI.

Une convention sera signée entre Arsud et le porteur de projet pour fixer les modalités d'accompagnement, d'évaluation et de communication.

Pour toute question concernant le montage de ce dossier, vous pouvez contacter le service développement d'Arsud

Anaïs Le Floch – 06 67 33 23 35

Magali Blain – 06 67 53 69 99